



MODALITÉS DE PARTICIPATION CANDIDAT

LABEL « **PRODUCTIVEZ !** »

Accès au formulaire de candidature en cliquant [ICI](#)

Paris, janvier 2015

VALORISER LA RÉUSSITE INDUSTRIELLE PAR L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF

Lancé en 2013, le label *Productivez !* permet de distinguer des PMI et ETI engagées dans une dynamique de **modernisation de leur outil et de leurs process de production**, posant ainsi les **premières briques des « Usines du Futur »**.

Les éditions 2013 et 2014 ont récompensé **près de 100 entreprises venues de toute la France, notamment à l'Assemblée Nationale et au Sénat**, en présence de nombreuses personnalités politiques et d'organismes décisifs tels que l'Association des Régions de France.

Le **Symop** (Syndicat des machines et technologies de production), à l'initiative de cette action, a été rejoint en 2014 par le **Gimélec** (Groupement des industries de l'équipement électrique, du contrôle-commande et des services associés) dans une **volonté commune** d'affirmer le rôle stratégique de l'investissement productif **pour un développement harmonieux et ambitieux des entreprises françaises (compétitivité, emploi...)**, de l'industrie et de l'économie nationales.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

VOTRE ENTREPRISE :

- est **une PMI ou une ETI** (CA inférieur à 2 Mds d'euros ; nombre de salariés inférieur à 5000)
- **appartient au secteur manufacturier ou au secteur de l'eau, du gaz ou de l'énergie.**

VOTRE INVESTISSEMENT :

- **a été réalisé pour un site localisé en France**, il y a **moins de 3 ans**, auprès d'un adhérent du Symop ou du Gimélec (acteur décisif du projet)
- a été mis en service
- n'a entraîné **aucun effet négatif sur l'emploi**
- a généré des **gains de compétitivité, de productivité et/ou de qualité et/ou de performance industrielle** significatifs pour le développement de l'entreprise et, dans la mesure du possible, chiffrables



LES DATES CLÉS – LABELS SESSION 2015



- jusqu'au 6 septembre inclus : [Envoi du dossier complété](#)

- entre le 1^{er} et le 6 octobre : comité de sélection Labels

- d'ici le 13 octobre : vous serez informé des résultats

- 4 novembre (date à confirmer) : Cérémonie de remise des labels à Paris dans un lieu prestigieux, événement présidé par une personnalité clé du monde de l'industrie.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET D'UTILISATION

- Le Comité de sélection est composé de membres des comités de Direction du Symop ou du Gimélec (selon le syndicat de provenance du parrain).

Les labels sont ainsi attribués par les professionnels qui s'appuient sur leur expérience et leur savoir-faire pour évaluer l'impact des démarches présentées.

- les labels sont millésimés et décernés à l'entreprise pour un an. Une entreprise ne peut être labellisée deux fois la même année mais peut se représenter l'année suivante si un nouvel investissement a été réalisé.

Ce label n'est pas une certification qualité mais récompense une démarche réussie d'investissement productif. La distinction peut être valorisée dans les actions de communication institutionnelle de l'entreprise. Elle ne peut en revanche être utilisée pour cautionner la qualité ou la performance des produits commercialisés par l'entreprise.

POURQUOI FAIRE LABELLISER MON ENTREPRISE ?

Le label *Productivez !* contribue à la valorisation de votre entreprise auprès :

des pouvoirs publics
des acteurs locaux
des médias
de la profession...

=> Voir la [VIDEO](#) de la cérémonie de remise des labels à l'Assemblée Nationale en 2013 et la [VIDEO](#) de la remise au Cercle National des Armées en décembre 2014, le dernier [dossier de presse](#), la [revue de presse](#) de l'opération.

Pour aller plus loin...

Dans un second temps, **les Prix *Productivez !* récompenseront, parmi les labellisés, les projets les plus emblématiques.** Les prix seront décernés par un jury dédié composé de personnalités clés du monde de l'industrie, représentants d'institutions partenaires, économistes, chefs d'entreprises, représentants du monde de la formation, journalistes...